

Projet éolien de La Lande de Faye

Bulletin d'information n°1 - Décembre 2022

Madame, Monsieur,

Ce premier bulletin d'information a pour objectif de vous expliquer notre démarche de développement de projet d'un parc éolien sur le secteur des communes de Droux et Magnac-Laval.

Dans le cadre d'une analyse cartographique réalisée à l'échelle de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, la société ABO Wind a identifié une zone potentiellement favorable à l'implantation d'éoliennes sur les communes de Droux et Magnac-Laval. Afin d'effectuer un véritable diagnostic du secteur, des premières études ont été lancées durant le premier trimestre de l'année 2022.

En effet, des études sur le vent, la faune, la flore, le paysage sont entreprises, et des études acoustiques seront lancées au printemps 2023. Leur objectif sera de vérifier la compatibilité d'un tel projet avec l'ensemble de ces thématiques. En cas de conclusions positives, l'analyse des différents enjeux permettra de bien dimensionner le projet, que ce soit sur le nombre ou la disposition des éoliennes. Ce projet donnera lieu à l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

A ce stade très précoce de la démarche, ABO Wind a souhaité partager au travers de ce bulletin les premiers éléments d'information disponibles.

Pauline Jerome,
Responsable de projets éoliens

Pourquoi accueillir des éoliennes sur votre territoire ?

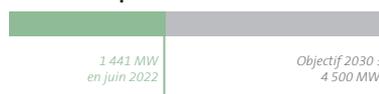
Nous traversons actuellement une crise énergétique et climatique préoccupante. Elle se traduit par une flambée des prix de l'énergie, un risque d'approvisionnement insuffisant pouvant mener à des coupures d'électricité cet hiver, et des phénomènes météorologiques extrêmes. Ce constat alarmant est repris à de multiples reprises dans le dernier rapport du GIEC : nous avons 3 ans pour inverser la tendance et enclencher une baisse de 5% par an des émissions de gaz à effet de serre, et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Ainsi, il devient urgent de remplacer les énergies fossiles très polluantes par des énergies renouvelables et durables, tout en palliant le parc nucléaire vieillissant en France.

En ce qui concerne l'énergie éolienne terrestre, les diagrammes suivants montrent les objectifs fixés à horizon 2028 par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie au niveau national, et à horizon 2030 par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs fixés à horizon 2050 sont également présentés à l'échelle de la Haute-Vienne. Ces objectifs sont loin d'être atteints au vu de la puissance installée (données RTE) :

France :



Nouvelle-Aquitaine :



Haute-Vienne :



Un parc éolien présente de nombreux avantages :



Source de retombées économiques, fiscales et locales.



Source de diversification et d'indépendance énergétique.



Production d'énergie propre à partir d'une ressource inépuisable.

Historique du projet

2021

- **Automne** : Identification de la zone d'étude.

2022

- **Automne 2021 - mars 2022** : Rencontre des propriétaires et exploitants et signature des accords fonciers.
- **Février - mars** : Rencontre des élus des communes concernées ; Lancement des études faune, flore et milieux naturels.
- **Octobre** : Lancement de l'étude d'impact et de l'étude paysagère.
- **Décembre** : 1^{er} Bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet.
- **Décembre 2022 - janvier 2023** : Mise en place d'un cahier de liaison en mairies.

Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles) :

2023

- **Janvier** : Installation du mât de mesure de vent et mise en place d'un panneau d'information sur site.
- **Février - mars** : Réception des premiers résultats de l'étude faune, flore et milieux naturels et de l'étude paysagère.
- **Mars - avril** : 2nd bulletin d'information, permanences publiques d'information.
- **Mars - mai** : Réflexion sur les variantes d'implantation possibles.
- **Avril - mai** : Lancement de l'étude acoustique.
- **Juin - décembre** : Poursuite des études et finalisation de l'étude d'impact.

Tout au long de l'année 2023 :

- Mises à jour régulières de la page internet du projet.
- Information régulière des élus des communes d'implantation.

2024

- **Janvier - février** : Réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- **Mars** : Dépôt du dossier de demande en préfecture.
- **Avril - juillet** : Analyse du dossier par les services de l'état et éventuelle demande de compléments.
- **Fin 2024** : Enquête Publique durant un mois.

2025

- **Premier trimestre** : Décision préfectorale.

La mesure du vent : un préalable à tout projet

L'analyse du gisement éolien est un préalable à tout projet car elle permet de vérifier la ressource en vent du site à l'étude.

Un **mât de mesure anémométrique** sera installé en janvier 2023 pendant 1 à 2 ans sur la commune de Droux, afin de recueillir les mesures de vent. Les instruments disposés sur le mât à différentes hauteurs permettent d'établir un profil des vitesses et des directions de vents. Les données récoltées, corrélées avec celles mesurées par les stations Météo France des alentours depuis plus de 10 ans, permettent de caractériser le vent sur le long terme.

Enfin, la connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de définir le ou les types d'éoliennes les plus adaptés au site, d'évaluer quelle distance est à prévoir entre les éoliennes pour minimiser les effets de sillage et d'estimer précisément la production électrique du futur parc éolien.

Dans le cadre de l'étude environnementale du projet, nous installons sur le mât de mesure un appareil qui permet de mesurer l'activité des chauves-souris, en enregistrant les ultrasons qu'elles produisent.

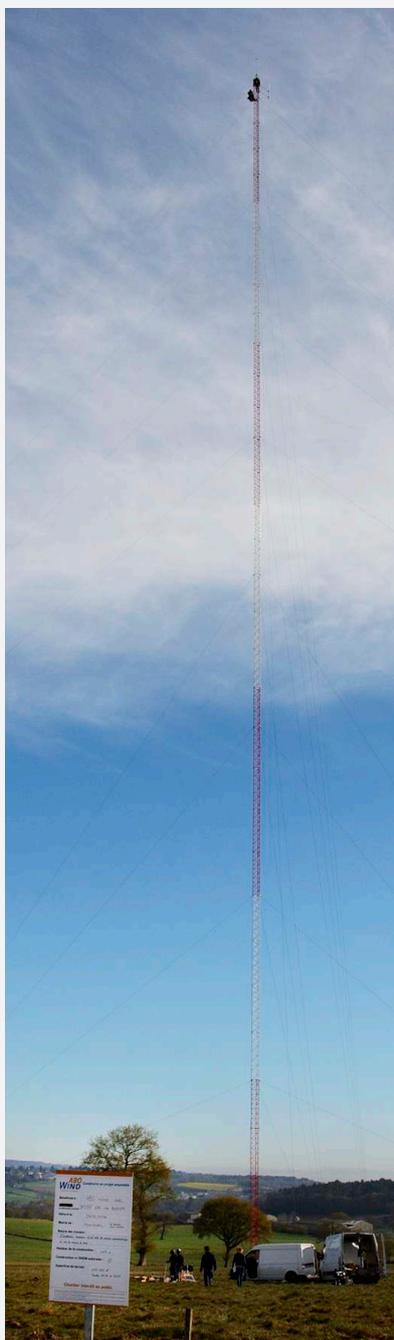


Photo d'un mât de mesure



Sonde de température
Transforme l'effet du réchauffement ou du refroidissement en signal électrique



Balise
Signalisation lumineuse aérienne



Girouette
Mesure les directions du vent



Anémomètre
Mesure la vitesse et la pression du vent



Micro chiroptère
Système permettant de mesurer l'activité des chauves-souris



Coffret data logger
Enregistre et transmet les données mesurées

Le développement du projet

Un parc éolien est le fruit de deux années d'études techniques, environnementales et paysagères approfondies. ABO Wind s'entoure de nombreux spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs : bureaux d'études externes reconnus et indépendants, associations naturalistes, acteurs locaux, entre autres. Une équipe projet est constituée en vue de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.



Vent

1 à 2 ans

- Mesurer les vitesses, directions et fréquences de vent sur le site.
- Adapter les plans de bridages acoustiques selon les mesures de vent.
- Evaluer l'énergie produite par le parc.

Faune et Flore

1 an

- Réaliser un inventaire des espèces présentes et des différents milieux naturels.
- Adapter l'implantation des éoliennes en fonction des enjeux identifiés pour préserver les espèces et milieux fragiles.

Acoustique

10 mois

- Établir un état initial de l'environnement sonore.
- Choisir l'éolienne adaptée.
- Définir les éventuels plans de bridages permettant de garantir la tranquillité des riverains dans le respect de la réglementation acoustique sur l'éolien.

Paysage

10 mois

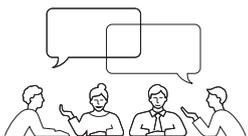
- Etablir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis les lieux de vie, axes de circulation, monuments et sites patrimoniaux et touristiques.
- Définir la meilleure implantation pour une insertion cohérente en comparant différents scénarios par le biais de photomontages notamment.

Le choix du scénario



Aujourd'hui, l'emplacement, le nombre et le type d'éolienne ne sont pas encore connus. En combinant les résultats des différentes études et les enjeux observés sur le site et l'avis des propriétaires exploitants concernés, le scénario le plus adapté au territoire sera déterminé.

La communication tout au long du projet



ABO Wind a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente tout au long du projet. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet. La concertation se matérialise tout au long de la vie du projet que ce soit au travers des bulletins d'informations, de la tenue d'événements publics d'échanges ou encore par l'implication d'acteurs locaux.

Les permanences publiques du printemps auront pour objet de répondre à vos interrogations, de recueillir vos remarques et d'apporter des précisions sur l'avancement du projet.

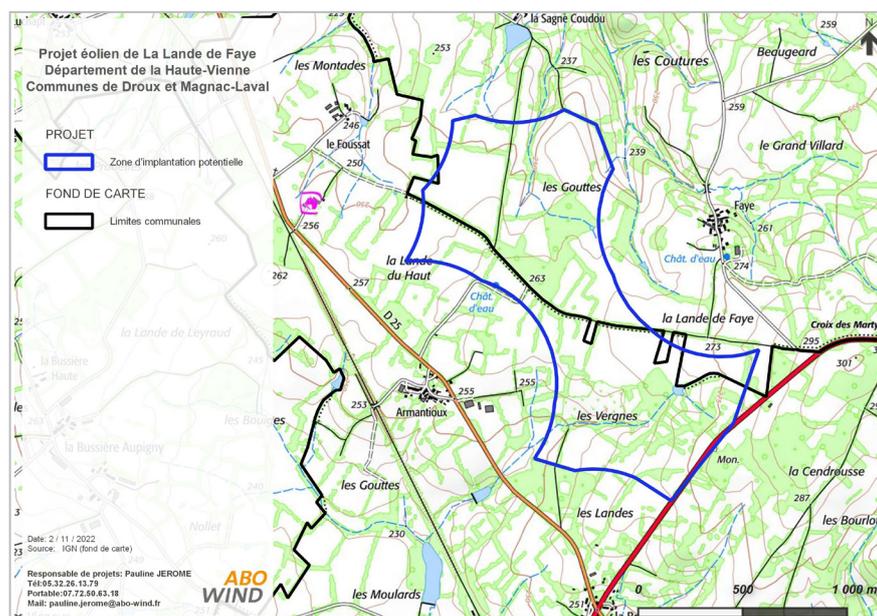
La responsable du projet se tient également disponible et joignable par mail et téléphone aux coordonnées indiquées en fin de bulletin, pour échanger sur ce projet.

De plus, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne et est accessible depuis le lien suivant :

Localisation du secteur d'étude

La zone choisie résulte d'une analyse cartographique à l'échelle du département et de la communauté de communes prenant en compte les différentes contraintes techniques, environnementales et paysagères du territoire.

A ce stade, tous les atouts requis pour concevoir un parc éolien de qualité semblent être réunis sur ce secteur :



- Une distance minimale de 500 m aux principaux lieux d'habitation.
- Des contraintes aéronautiques compatibles avec l'installation d'éoliennes.
- L'absence de zonage réglementaire concernant la faune, la flore et les milieux naturels.
- Un éloignement aux sensibilités patrimoniales tels que les sites UNESCO, les sites classés ou inscrits.
- Des possibilités d'accès.
- Une exposition favorable aux vents.

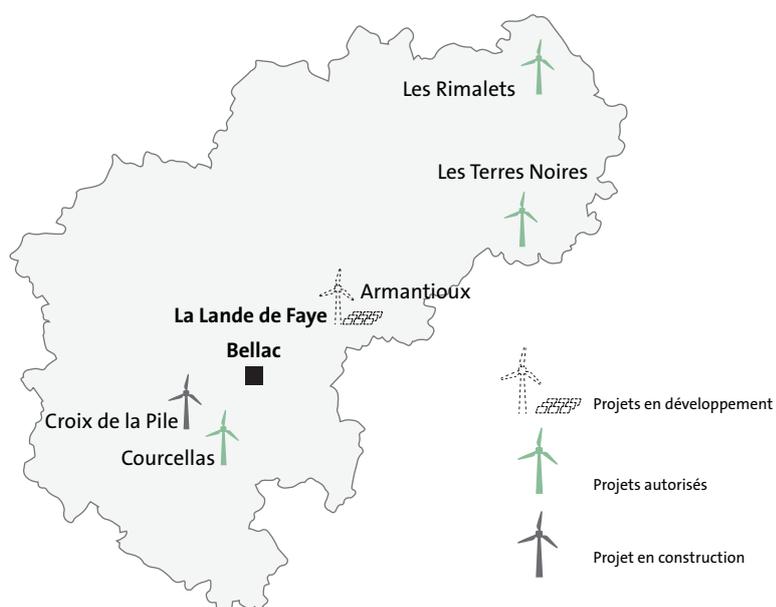
La zone d'étude est délimitée par le trait continu bleu sur la carte.

Seuls les résultats des études qui vont être menées seront en mesure de préciser exactement le nombre et l'emplacement des éoliennes au sein de cette zone d'implantation potentielle.

ABO Wind sur la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche

ABO Wind est actuellement en train de construire son premier parc éolien sur le département : le parc éolien de La Croix de la Pile, fruit de 9 années de travail avec le territoire.

ABO Wind possède un ancrage historique fort avec le territoire, notamment par le développement de 3 projets en collaboration avec des groupements de citoyens : le projet éolien de Courcellas avec SEC87 et les projets éoliens des Terres Noires et des Rimalets avec VEM87.



Contacts

Responsable du projet

Pauline Jerome
Tél. : 05 32 26 13 79
pauline.jerome@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 www.abo-wind.com/fr

 ABO Wind

Tournés vers le futur

ABO
WIND